

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

French Underwater Federation

Réunion du Comité Directeur Régional Grand Est élargie aux présidents de CODEP Samedi 7 mars 2020 à Tomblaine – 16H00

Participants membres du Comité Directeur :

Jean-Luc Ade, Thomas Anth, Vana Assis-Santos, Pascale Beck-Carpentier, Isabelle Beth, Pascale Cêtre, Pascal Chauvière, Laurent Condenseau, David Debources, Valérie Georgeon, Véronique Goehner, Gérald Hornut, Michel Lambinet, Marielle Massel, Georges Maury, Pascale Mignon, , Bernard Schittly, Kathy Schmitt, Marc Winterhalter.

Excusés: Florian Auberson, Raymond Ertle, Anne-Sophie Moltini-Kesseler

Pour les CODEP:

Président Codep 08	Ardennes	Isabelle Beth
Président Codep 10	Aube	Mignon Pascale
Président Codep 51	Marne	Sylvain Peybernes
Président Codep 52	Haute Marne	Laurent Condenseau -
Président Codep 54	Meurthe & Moselle	Martial Barottin –,
Président Codep 55	Meuse	Gerald Hornut
Président Codep 57	Moselle	Georges Maury -
Président Codep 67	Bas-Rhin	Thomas Anth –
Président Codep 68	Haut-Rhin	William Hurst
Présidente Codep 88	Vosges	Marielle Massel
Président Luxembourg		Excusé

Conseil des Sages : René Kobler

Ordre du jour:

- Retours subventions Codep et clubs
- Retour inventaire piscines
- Axes de développement prioritaires
- Vote de confiance à Bernard Schittly
- Territoire d'Alsace
- Avez-vous suivi une formation de dirigeant ?
- Faites du sport

Tour de table :

Codep 55

Demandeur d'une réunion de présidents de club

Gérald Hornut déclare ne pas avoir d'agrément PSC1, il devra pour cela se tourner vers William Hurst

Nouvelle commission: TSC

Codep 10:

Réunion de président de club (règlementation + responsabilité du président + organisation d'une AG + question diverses)

Demande par les présidents sur le fonctionnement de la fédération.

Pas de nouveau statuts

Pour la nouvelle mandature, pas de renouvellement. Et aucun candidat et de liste pour l'heure qui se dessine.

Agrément PSC1, oui.

Mise à jour des statuts et les questions liées à la redevance gérées.

Nouvelle commission: Hockey subaquatique qui se développe.

Codep 67

Réunion de présidents de club (Retour de la réunion des OD, Renonciation aux frais, qu'est ce qui est possible, Modifications statutaires, Intervention sur le TIV, Point sur le site)

Les statuts sont à jour

Nouvelle mandature : quelques membres sortant mais Thomas continue.

Bénéficie d'un agrément PSC1

De premières actions pour des animations PSP.

Codep 51

Pas de réunion de présidents

Pas d'obligation de changement de statuts

Prochaine mandature : quelques personnes ont démissionné en cours de mandat, une équipe à reconstruire, Sylvain réfléchit en fonction de l'équipe.

Bénéficie d'un agrément PSC1

La commission NAP renait. L'apnée et la PSP qui se portent bien.

Le club des HGC de Chalons bénéficie d'un agrément EcoSub

Codep 54

Pas de demande de formation de présidents. Beaucoup de clubs non connus, et ne communiquent pas malgré les envois de mails.

Les statuts et règlement intérieur sont mis à jour et validés en Assemblée Générale.

Prochaine mandature, pas de retours pour l'heure. Martial repart pour la présidence au besoin Agréé PSC1

Deux nouvelles commissions : NAP et Photo vidéo.

Codep 08

Pas de formation de présidents de clubs mais en souhaite en faire une.

Thématique à développer ANS

NAP et Hockey, commission pas actives depuis le début de mandat

PSP absence de dynamique

Prochaine mandature : se représente.

Codep 57

Pas de formation de présidents de clubs mais en souhaite en faire une (début de prochaine saison). Les statuts sont à jour

Prochaine mandature: pour l'heure personne souhaite ne pas renouveler.

Georges s'interroge encore pour la présidence

Agrément PSC1 perdu il y a quelques semaines. Un nouveau référent va se charger de la demande.

Commission TSC dynamique avec notamment une championne.

Des actions en faveur de la Mairie de Metz (en faveur d'enfants défavorisés, nettoyage de cours d'eau...), en discussion pour avoir des gratuités d'accès aux piscines

Codep 52

Formation de présidents de club sous forme de réponse aux questions à l'issue de l'AG. Les présidents sont tous élus au sein du Comité, de bonnes interactions

AG extraordinaire pour la validation des statuts

Prochaine mandature, avec toute l'équipe, la présidence peut éventuellement tourner.

Agrément PSC 1 valide

Commission vidéo en développement.

Codep 68

Formation de présidents à venir (turn-over de présidents important cette dernière année)

Nouveaux statuts en cours de finalisation, ils seront votés en juin

Bénéficie d'un PSC 1

Prochaine mandature, l'équipe semble repartir pour la nouvelle mandature

Codep 88

Pas de formation de présidents de club, de bons contacts avec les 8 présidents

Les statuts sont à jours, le règlement intérieur est en cours d'élaboration

5 commissions mais toutes ne sont pas développées

Nouvel agrément, mise à jour en cours

Prochaine mandature, pas de renouvellement de Marielle à la présidence, l'équipe semble se maintenir.

Des actions PSP mais pas de nouvelle commission.

Bernard remercie les présidents pour ces retours et précisent quelques points :

- Dans certaines régions beaucoup de changements de présidents (20% de turn-over). Une réunion au niveau Régional pourrait peut-être à nouveau être développée, car les affaires disciplinaires se multiplient. Les règles et procédures ne sont souvent pas respectées.
- A noter, la présence de présidents de clubs du Codep 68 à la formation du Codep 67

1) Agence Nationale pour le Sport ANS

Fonctionnement

Demande à réaliser sur le compte association.

L'ensemble de ces dossiers remonte à la Fédé et les contrôleurs pourront y accéder via Osiris. Le personnel au sein de la fédération serait formé sous quinzaine.

Pour être éligible :

- Montant minimum maintenu à 1 500 € de subvention demandée (zone de revitalisation rurale : 1 000 €)

- Nécessité d'avoir un projet sportif fédéral ex. plan de développement associatif
- Obligation de licencier tous les membres à la FFESSM
- Obligation d'adhérer au Codep et à la Région
- Minimum d'existence du club de 2 ans

Le Conseil Territorial d'Attribution des Subventions est chargé d'étudier les dossiers. Il sera composé pour 1 mandature de : Bernard Schittly (67), Véronique Goehner (67), Marielle Massel (88), Laurent Condenseau (52), Katy Lambinet (67), Bruno Jungo (57)

La somme totale versée à la Fédération sera globalement la même qu'en 2019. Idem pour les régions. Les demandes pourront être subventionnées à hauteur 50%, sachant qu'il est peu probable que les finances le permettent.

L'ANS : 4 actions max par club, 6 par codep et 8 par région. Sur la base des dispositifs éligibles définis par l'ANS et complétés par la FFESSM :

Objectif opérationnel n°1: Développement de la pratique

- Fédérer Développer Préserver
 - ✓ I.1 Développer le réseau des clubs / Initier une démarche de qualité / Identifier, multiplier et équiper les sites de pratique
 - ✓ I.2 S'ouvrir au plus grand nombre / Diversifier l'offre activité
 - ✓ I.3 Innover

• Animer – Former - Protéger

- ✓ I.2 S'ouvrir au plus grand nombre / Diversifier l'offre activité
- ✓ I.4 Prévenir les noyades / Prévenir les incidents et les accidents
- ✓ I.5 Renforcer l'encadrement quantitativement et qualitativement / Diversifier les compétences

Performer

✓ I.6 – Accompagner les structures d'accès à la compétition et au haut niveau / Alimenter la Relève / Promouvoir les nouvelles disciplines de compétition

Objectif opérationnel n°2: Promotion du Sport Santé

- Fédérer Développer Préserver
 - ✓ II.1 Développer le Sport Santé et l'accueil des publics en situation de handicap

• Animer – Former - Protéger

- ✓ II.2 Renforcer l'encadrement quantitativement et qualitativement / Diversifier les compétences
- ✓ II.3 Innover

Performer

✓ II.4 – Prévenir le dopage et autres comportements addictifs

Objectif opérationnel n°3: Développement de l'éthique et de la citoyenneté

• Fédérer – Développer - Préserver

- ✓ III.1 Développer l'engagement bénévole
- ✓ III.2 Intégrer les structures de décision
- ✓ III.3 Impliquer nos structures dans une démarche de développement durable

✓ III.4 – Contribuer à la connaissance des écosystèmes et au maintien du bon état écologique

• Animer – Former - Protéger

✓ III.4 – Renforcer l'encadrement quantitativement et qualitativement / Diversifier les compétences

Calendrier:

Un calendrier très serré : il conviendra d'être réactif en cas de demande du CTAS afin de pouvoir tenir les dates.

- lancement de la campagne
 - entre le 23 et le 25 mars
- fin de la campagne
 - entre le 30 avril et le 11 mai
- retour des arbitrages CTAS
 - entre le 8 et le 10 juin
- arbitrage par le CNAS
 - et validation par le CDN du 8 juin
- saisir les montants validés
 - avant le 25 juin
 - pour mise en payement des subventions par l'ANS
 - aux demandeurs (pas à la fédé)
 - en juillet et août

Critères d'évaluation complexes mais reproductibles et fiable, disponible sur demande.

Montant de la subvention attribuée : dépendra de la note obtenue en fonction des critères d'évalaution.

Toutes dernières nouvelles : l'enveloppe

Montant initial 527.175 € (567.150€ en 2019, soit -7%)

Enveloppes complémentaires de 8% du montant initial suite à négociation (qui reviendra directement aux clubs)

Il conviendra de prévenir les présidents de clubs en amont du lancement de campagne pour pouvoir leur permettre de créer au besoin leur compte « asso ».

Les Codep peuvent être tête de réseau.

<u>Les formations relèvent de la région et non des clubs ou des départements</u>. Les départements sont malgré tout éligibles pour les formations PSC1, formations d'initiateurs, niveaux 4 Il convient également de bien vérifier que les actions des commissions ne soient pas excédentaires, si vous demandez des subventions.

Les demandes de subventions doivent être intégrées au budget prévisionnel.

Rétrocession:

Aucune vue sur la rétrocession des diplômes permettant de procéder au paiement. Celle qui a été diffusée auprès de la région a été faite sur la base de l'exercice civil.

Acquisition de matériel d'analyse d'air

Un questionnement est en cours pour l'acquisition d'un matériel d'analyse d'air mallette DeOx. Un intérêt pour les Codep ?

Pour rappel, il y a une nécessité même en l'absence de règlementation en la matière, de procéder à l'analyse de l'air respiré. En cas d'accident avec ou sans lien, l'air est analysé et la responsabilité peut être recherchée.

Actuellement, les Codep 67, 57, 68 bénéficient d'un analyseur d'air avec réactifs.

7) Questions diverses

Un comité de liaison des activités subaquatiques a été mis en œuvre pour l'avancement de l'utilisation des infrastructures (piscines) sur Reims (Codep 51)

En l'absence de questions diverses la réunion est close à 18h

Comité Directeur Président Bernard SCHITTLY

64 rue du Général Rampont president@ffessmest.fr 67240 BISCHWILLER

, Bernard remercie tous les présents.

Bernard Schittly Président Kathy Schmitt, Marielle Massel Secrétaires de Séance

Marel. Kathy Schmitt

Marc Winterhalter Secrétaire Général